

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 7 SEPTEMBRE 2017**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 7 septembre 2017.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20170907/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20170907/access.html>

Le 7 septembre 2017, à 12h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Création d'une antenne locale de l'OP3FT en Chine,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

CRÉATION D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT EN CHINE

Dans le prolongement de sa décision du 28 juillet 2015 de créer une antenne locale de l'OP3FT en Chine, appelée OP3FT中国, le Conseil d'administration prend acte des informations suivantes :

- l'OP3FT a développé et mis en ligne le site Web « china.op3ft.org » afin de présenter l'antenne locale de l'OP3FT en Chine. Ce site Web est disponible en chinois, en anglais et en français ;
- le Responsable du Développement des Antennes Locales de l'OP3FT a rencontré à Pékin (Chine) en juillet et août 2017 des cabinets d'avocats spécialisés dans la création de WFOE (*Wholly Foreign Owned Enterprises*) ainsi que des partenaires potentiels chinois pour démarrer les activités de l'antenne locale de l'OP3FT en Chine ;
- la technologie Frogans a été présentée lors d'une série de rencontres à Pékin (Chine) en août 2017 avec des acteurs de l'Internet en Chine et notamment le « Centre d'Engagement » de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) à Pékin, ISC (Internet Society of China), *W3C China* et le CNIC (Computer Network Information Center) de l'Académie Chinoise des Sciences.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864